

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°007-2018/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2017-013/PRES DU 13 OCTOBRE 2017 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°6115-BF CONCLU LE 25 JUILLET 2017 A OUAGADOUGOU
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
SECTEUR DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO (PADEL-B)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 avril 2018

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-013/PRES du 13 octobre 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°6115-BF, conclu le 25 juillet 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso (PADEL-B).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 avril 2018

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Premier Vice-président


Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance


Moussa ZERBO